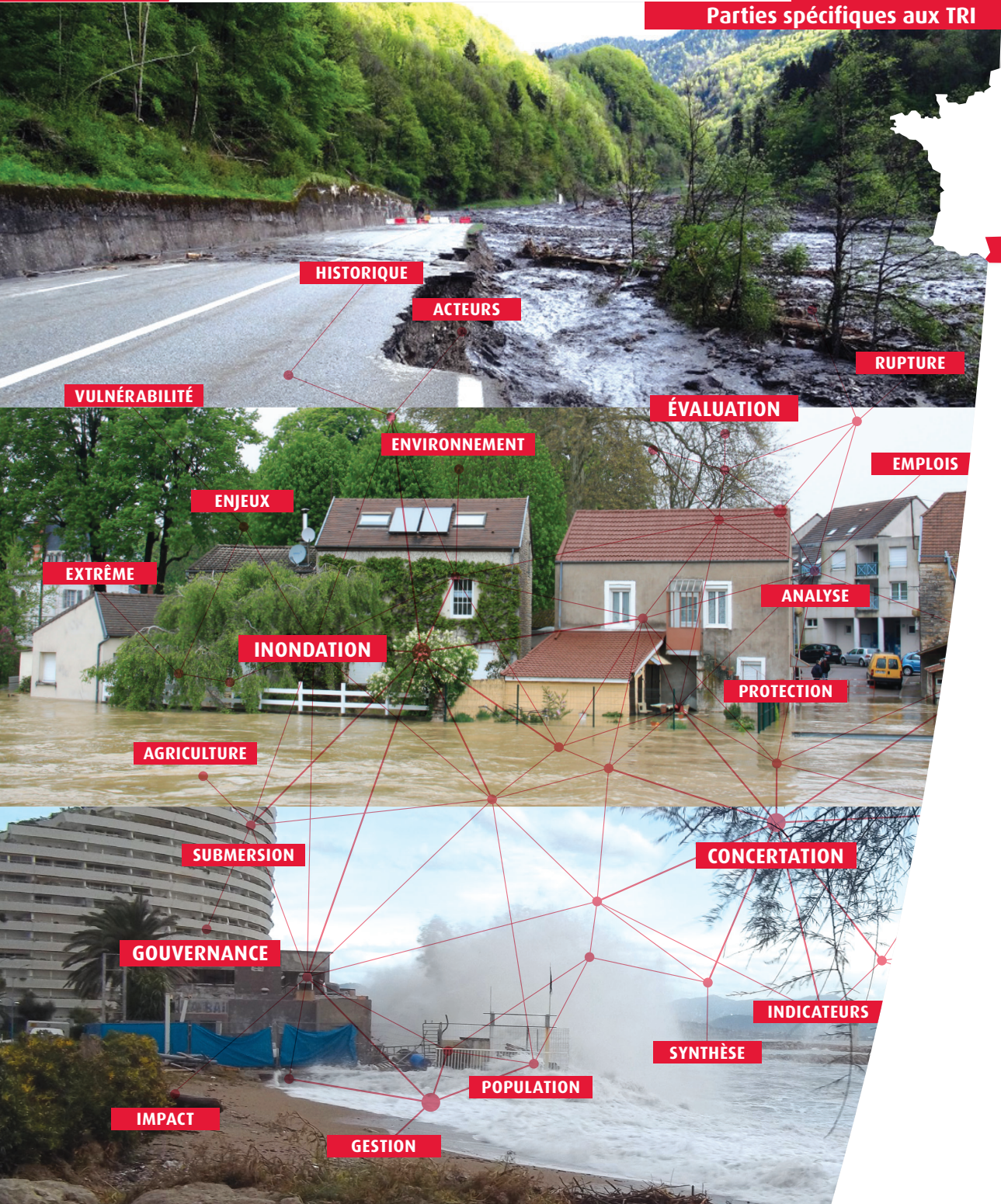


Plan de Gestion des Risques d'Inondation 2016-2021

Bassin Rhône-Méditerranée

VOLUME 2

Parties spécifiques aux TRI





SOMMAIRE

TERRITOIRES À RISQUE IMPORTANT D'INONDATION DU BASSIN VERSANT DE L'ISÈRE	49
TRI d'Albertville	50
1 - Présentation du TRI	50
2 - État des démarches en cours au regard des principaux leviers de la politique de gestion des risques d'inondation ...	55
3 - Synthèse des objectifs pour la stratégie locale	56
TRI de Grenoble - Voiron	58
1 - Présentation du TRI	58
2 - Le TRI de Grenoble - Voiron : un territoire fortement exposé aux inondations par la crue de l'Isère et de ses affluents .	63
3 - Synthèse des objectifs pour les stratégies locales	64
TRI de Romans-sur-Isère - Bourg-de-Péage	68
1 - Présentation du TRI	68
2 - État des démarches en cours au regard des principaux leviers de la politique de gestion des risques d'inondation ...	73
3 - Synthèse des objectifs pour les stratégies locales	74



TERRITOIRES À RISQUE IMPORTANT D'INONDATION DU BASSIN VERSANT DE L'ISÈRE

TRI **ALBERTVILLE**

TRI **GRENOBLE - VOIRON**

TRI **ROMANS-SUR-ISÈRE
BOURG-DE-PÉAGE**



La rivière l'Arly - mai 2015
Crédit : G. Rogeon
DREAL Auvergne-Rhône-Alpes



Crue à Grenoble (38) - mai 2015
Crédit : A. Clavel
DREAL Auvergne-Rhône-Alpes



Crue de l'Arly à Ugine (73) - mai 2015
Crédit : ETRM

Description du TRI

→	Type d'aléa (à l'origine de l'identification du TRI)	Débordements de cours d'eau pour : - l'Isère - l'Arly
→	Région	Rhône-Alpes
→	Département	Savoie
→	Composition administrative	Intercommunalités Communauté de communes de la Haute Combe de Savoie, communauté de communes de la région d'Albertville (CORAL) Communes La Bâthie, Tours-en-Savoie, Albertville, Grignon, Gilly-sur-Isère, Monthion, Notre-Dame-des-Millières, Sainte-Hélène-sur-Isère, Tournon, Frontenex, Saint-Vital, Montailleur, Essert-Blay, Saint-Paul-sur-Isère
→	Population/part de la population en EAIP	27 184 / 83,1 %
→	Emplois/part des emplois en EAIP	14 093 / 95,5 %
→	Dates des principaux événements du passé	Crue récente sur l'Arly et dans la Combe de Savoie : janvier 2004, 31 mai 2010 (entre Q5 et Q10 sur le TRI). Crues de grande ampleur ayant touché le territoire : novembre 1859 (Isère en Tarentaise et Combe de Savoie).
→	Spécificité du territoire	Parmi les premiers pôles industrialisés des Alpes du Nord, le territoire reste un secteur économique compétitif. Au regard du projet de DTADD Alpes du Nord le secteur d'Albertville est soumis à une forte pression urbaine qui, contrainte par un relief marqué, tend à une consommation de l'espace en vallée autour d'Albertville et sur les piémonts. L'occupation du sol dans la plaine de la Combe de Savoie et dans le fond de la vallée en Tarentaise reste essentiellement agricole, les cœurs de village étant généralement implantés sur les piémonts, à l'exception de l'agglomération d'Albertville qui occupe largement la plaine en rive droite de l'Isère. Néanmoins, au cours des dernières décennies, et en l'absence d'événement de crue majeure, la croissance démographique et économique de la vallée a poussé certaines communes, faute de place adaptée ailleurs, à étendre l'urbanisation aux zones de plaine et de nombreuses zones d'habitat et d'activités se sont développées au pied des villages. Le territoire se trouve alors de plus en plus vulnérable aux débordements de l'Isère.

Principaux résultats de la cartographie du TRI

Le 20 décembre 2013, le préfet coordonnateur de bassin a arrêté la cartographie de ces TRI suite à une consultation des parties prenantes de deux mois qui a été menée entre le 15 septembre 2013 et le 15 novembre 2013.

Cours d'eau cartographiés

Sur ce TRI, l'Isère et l'Arly sont les cours d'eau prépondérants.

Synthèse des cartes de risque du TRI

L'ensemble des cartographies arrêtées pour le TRI est consultable sur internet à l'adresse suivante : <http://www.rhone-mediterranee.eaufrance.fr/gestion/inondations/cartes.php>

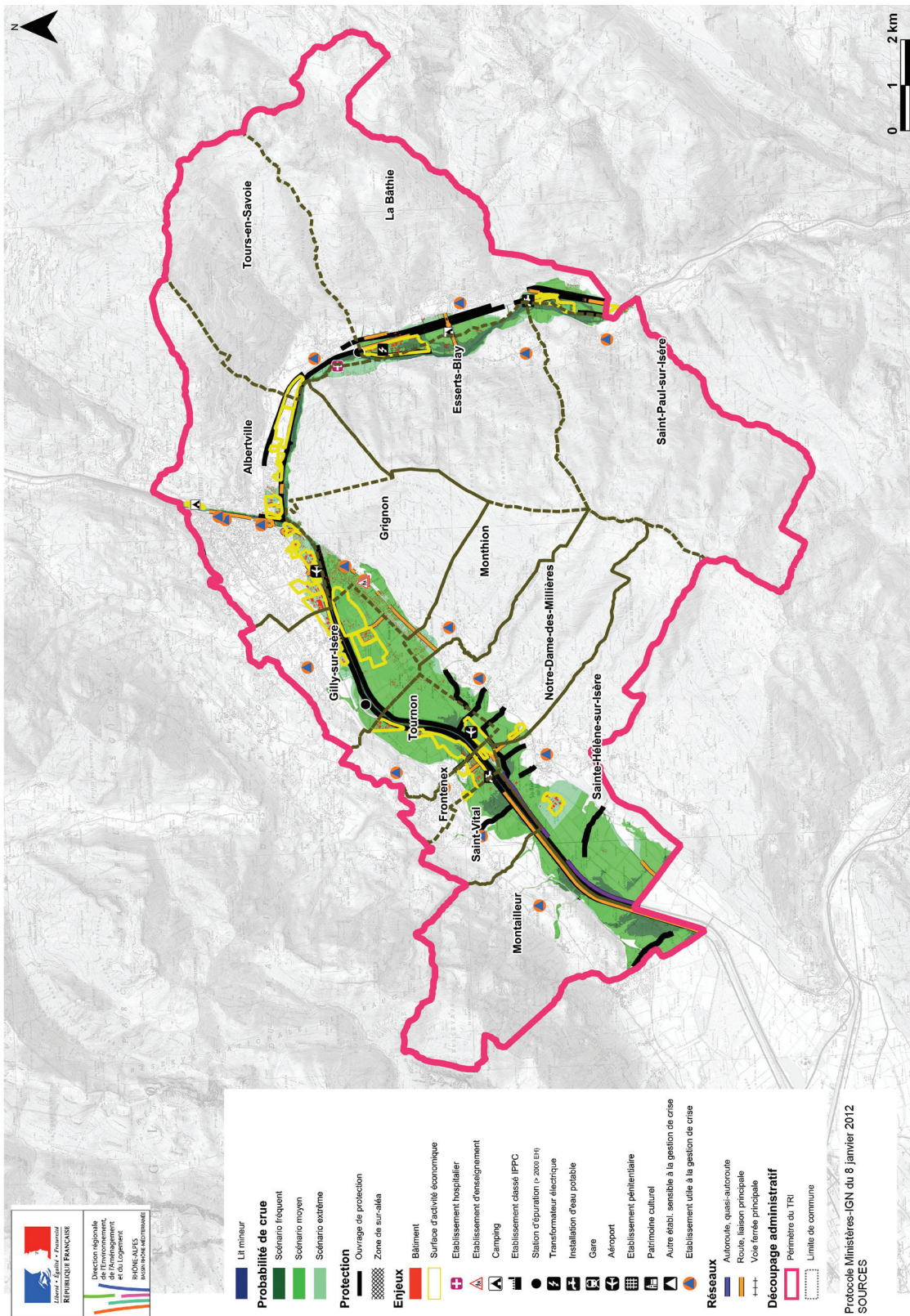
L'analyse des cartes de risques d'inondation apporte des estimations de la population permanente et des emplois dans les différentes surfaces inondables, au sein de chaque commune du TRI. Le tableau ci-dessous apporte une synthèse de cette évaluation à l'échelle du TRI. En outre, ces résultats sont complétés par une comparaison de ces résultats avec la population communale totale et la population saisonnière moyenne.

Habitants permanents en 2010	33 953		
Taux d'habitants saisonniers	0,15		
Scénario	Fréquent		
Habitants permanents en zone inondable	27	2 358	3 260
Emplois en zone inondable*	Entre 29 et 39	Entre 1 706 et 2 876	Entre 3 547 et 6 018

* L'évaluation du nombre d'emplois présents dans les différentes surfaces inondables se présente sous forme de fourchette (minimum-maximum). Elle a été définie en partie sur la base de données SIRENE de l'INSEE. L'exploitation de ce fichier qui ne mentionne pas les effectifs salariés ni ne géolocalise ses données contraint à une présentation de l'estimation sous forme d'intervalle.

↳ **TRI d'Albertville**

Carte de risque
Débordement de cours d'eau



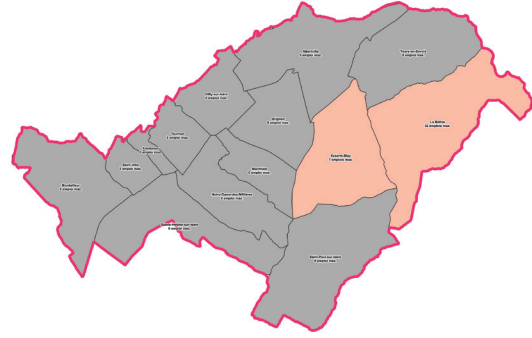
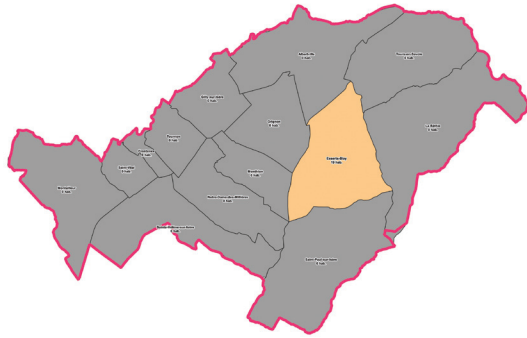
Les cartes ci-dessous présentent la répartition communale des habitants et des emplois en zone inondable pour chacune des 3 occurrences de crues cartographiées.

↘ **TRI d'Albertville**
Débordement de cours d'eau
Indicateurs - **Part des habitants impactés**

Indicateurs - **Part des emplois impactés**

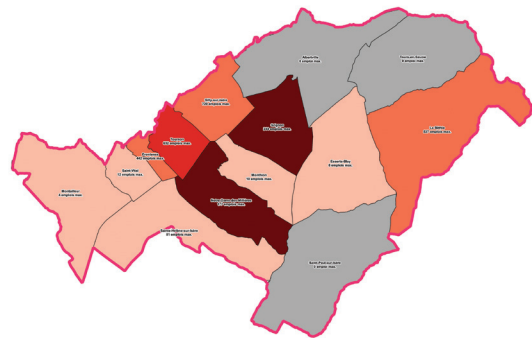
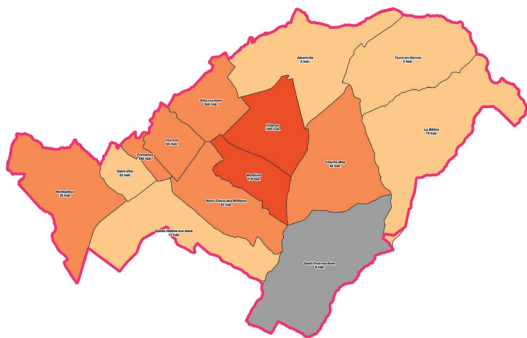
↘ SCÉNARIO FRÉQUENT

↘ SCÉNARIO FRÉQUENT



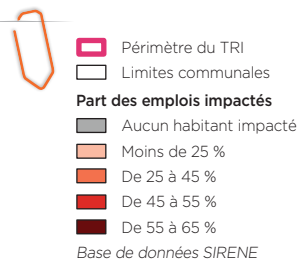
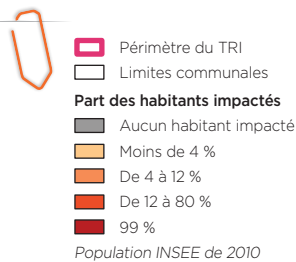
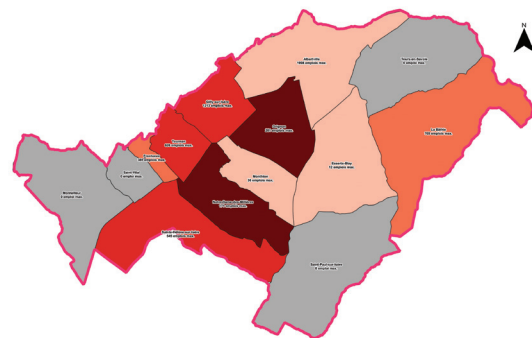
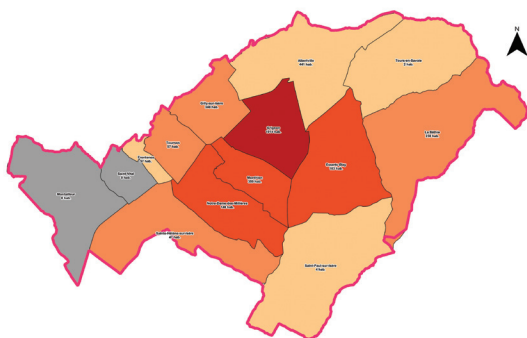
↘ SCÉNARIO MOYEN

↘ SCÉNARIO MOYEN



↘ SCÉNARIO EXTRÊME

↘ SCÉNARIO EXTRÊME



Protocole Ministères - IGN du 8 janvier 2012

Au cours des dernières décennies, et en l'absence d'événement de crue majeure, la croissance démographique et économique de la vallée a poussé certaines communes, faute de place adaptée ailleurs, à étendre l'urbanisation aux zones de plaine

et de nombreuses zones d'habitat et d'activités se sont développées au pied des villages. Le territoire se trouve alors de plus en plus vulnérable aux débordements de l'Isère.

2 État des démarches en cours au regard des principaux leviers de la politique de gestion des risques d'inondation

Le TRI d'Albertville se développe sur le périmètre de trois grandes structures de gestion des cours d'eau et des milieux aquatiques que constituent :

- l'assemblée de pays Tarentaise Vanoise (APTV) intervenant sur la totalité de la vallée de la Tarentaise ;
- le syndicat mixte du bassin versant de l'Arly (SMBVA) intervenant sur la totalité de la vallée de l'Arly et du Beaufortain ;
- le syndicat mixte de l'Isère et de l'Arc en Combe de Savoie (SISARC) intervenant sur l'Isère et

l'Arc en Combe de Savoie, depuis la confluence Isère Arly jusqu'à la limite des départements Savoie - Isère.

Ces trois structures assurent la coordination et l'animation de la gestion globale des cours d'eau et des milieux aquatiques ainsi que la prévention des risques d'inondation. Ce sont notamment les structures porteuses des procédures de type contrat de bassin versant et programme d'actions de prévention des risques d'inondation (PAPI).

Bassin	Structure	PAPI	Contrat de bassin versant
Tarentaise	APTV	PAPI n°1 : 2006 à 2008 PAPI n°2 : 2009 à 2015	OUI (2009 à 2014)
Val d'Arly Beaufortain	SMBVA		OUI (2012 à 2016)
Combe de Savoie	SISARC	PAPI n°1 : 2005 à 2012 PAPI 2 : 2014 à 2017	

Le SISARC est également impliqué dans le portage opérationnel de certaines actions sur son territoire notamment en matière de gestion des digues de l'Isère appartenant à l'État.

Pour le reste, la gestion opérationnelle des actions est portée soit par des syndicats de cours d'eau intervenants à l'échelle de sous bassin versant, soit par des communautés de communes, soit encore directement par les communes lorsque les enjeux se révèlent purement locaux.

Cette organisation est appelée à évoluer en lien avec la mise en œuvre du volet « GEMAPI » contenu dans la loi du 27 janvier 2014 dite de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles.

Aucun SAGE n'existe en l'état actuel sur le bassin versant de l'Isère en Savoie. L'intérêt de cette démarche a été analysé dans le cadre de l'étude de l'axe Isère réalisée conjointement par l'Agence de l'eau et la DREAL Rhône-Alpes. Elle conclut au fait que la réalisation d'un SAGE n'apparaît pas comme étant un outil approprié.

Le TRI est par contre intégré dans le périmètre de deux contrats de bassin versant et de deux PAPI (voir paragraphe précédent) :

- contrat de bassin versant « Isère en Tarentaise » ;
- contrat de bassin versant « Arly Doron Chaise » ;
- PAPI de la Tarentaise ;
- PAPI de la Combe de Savoie.

Ces procédures se sont accompagnées de la réalisation d'état des lieux approfondis sur les problématiques de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques ainsi que de la prévention des risques d'inondation.

Les programmes contractualisés ont été arrêtés sur ces bases et ciblent les priorités d'action.

Le TRI est intégré dans le périmètre de deux plans de prévention des risques d'inondation :

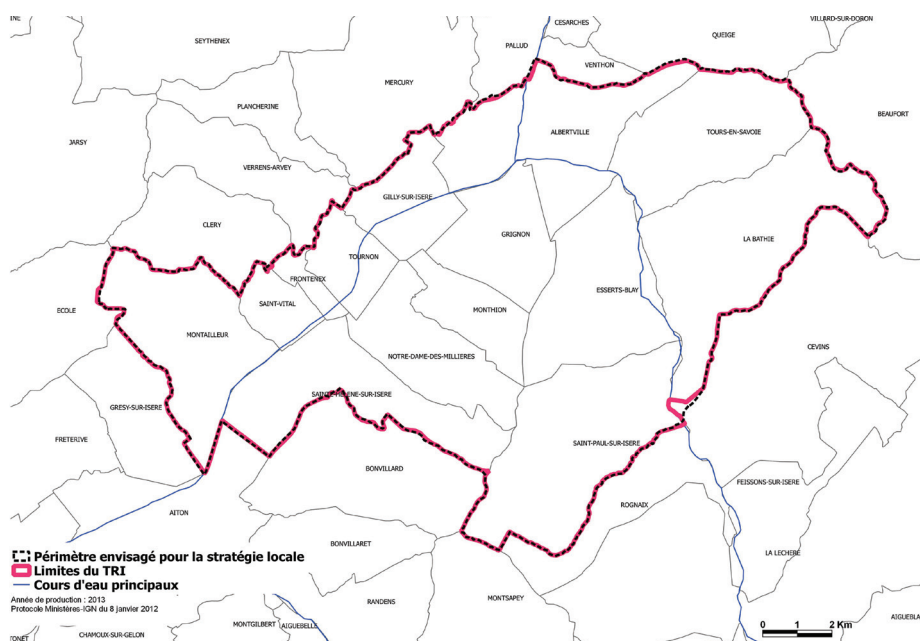
- Le PPRI de la Combe de Savoie (de la confluence de l'Arly et de l'Isère jusqu'à la limite avec le département de l'Isère à l'aval) prescrit en 2003, approuvé par anticipation en 2008, puis en procédure complète en 2013 ;
- Le PPRI de la Basse Tarentaise (de la commune de Moûtiers jusqu'à la confluence Isère - Arly) prescrit en 2011 approuvé le 4 février 2015.

Il est totalement intégré dans le périmètre du SCoT Arlysère, élaboré à partir de 2008, et qui est exécutoire depuis septembre 2012.

Des réflexions approfondies ont été conduites par l'État et les collectivités locales concernées sur l'articulation des politiques de gestion des risques et d'aménagement du territoire. Elles se sont inscrites dans le cadre général de l'élaboration des PPRI et du SCoT et de la réalisation des PAPI.

3 Synthèse des objectifs pour la stratégie locale

3-1 Périmètre de la stratégie locale de gestion des risques pour le TRI d'Albertville¹



3-2 Objectifs pour la stratégie locale de gestion des risques d'inondation du TRI

Les objectifs de la stratégie locale de gestion des risques d'inondation sont répartis en 5 catégories établies en cohérence avec les grands objectifs du PGRI Rhône-Méditerranée.

GRAND OBJECTIF 1

Mieux prendre en compte le risque dans l'aménagement et maîtriser le coût des dommages liés à l'inondation

- | | |
|--|---|
| <p>1.1 Diminuer la vulnérabilité du territoire.</p> <p>1.1.1 Études et travaux de réduction de la vulnérabilité des grands réseaux.</p> <p>1.1.2 Poursuivre la sensibilisation des grands opérateurs (autoroutes, SNCF...).</p> <p>1.1.3 Mise en œuvre du PPRI Combe de Savoie.</p> | <p>1.1.4 Étudier la vulnérabilité de l'approvisionnement en eau potable et des établissements de santé et médico-sociaux.</p> <p>1.2 Mettre en relation la gestion du risque et l'aménagement du territoire.</p> <p>1.2.1 Poursuivre le travail de conciliation entre les PPR et les SCoT/PLU.</p> |
|--|---|

¹ En application de l'article R566-14 du CE

GRAND OBJECTIF 2

Augmenter la sécurité des populations exposées aux inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques

- 2.1** **Faire reculer la fréquence des premiers dommages.**
 - 2.1.1 Amélioration du niveau de protection des digues ainsi que vis-à-vis des affluents torrentiels.
 - 2.1.2 Sécurisation des digues, poursuivre le plan décennal d'entretien 2008-2018, mener les études de danger et étudier et réaliser les confortements des digues qui le nécessitent.
- 2.1.3 Travaux sur les affluents : étudier et réaliser les travaux de prévention et de protection sur les affluents torrentiels de l'Isère menaçant les zones à enjeux.
- 2.2** **Gérer le risque accident de rupture de digues.**
 - 2.2.1 Mettre en œuvre le PAPI 2 Combe de Savoie.
 - 2.2.2 Amorcer les premières étapes et notamment réglementaires en Tarentaise.

GRAND OBJECTIF 3

Améliorer la résilience des territoires exposés

- 3.1** **Améliorer la gestion de crise.**
 - 3.1.1 Sur l'Isère en Combe de Savoie mettre en place le référent départemental inondation, l'instrumentation nécessaire à l'alerte et la gestion de crise, ainsi que des dispositifs opérationnels de gestion de crise par poche d'enjeu et par gestionnaire d'infrastructure.
 - 3.1.2 Appliquer les objectifs précédents de façon plus générale à l'ensemble du périmètre
- de la stratégie locale : travailler avec les collectivités locales mais aussi avec les grands opérateurs tels que gestionnaires d'autoroutes.
- 3.1.3 SPC : extension du dispositif sur l'Isère par tronçons successifs et à terme (2015) jusqu'à Moûtiers.

GRAND OBJECTIF 4

Organiser les acteurs et les compétences

- 4.1** **Adapter l'organisation actuelle de gestion du risque inondation à la mise en place de la nouvelle compétence GEMAPI introduite**
- par la loi de modernisation de l'action publique et d'affirmation des métropoles du 19 décembre 2013.

GRAND OBJECTIF 5

Développer la connaissance sur les phénomènes et les risques d'inondation

- 5.1** **Mettre à jour le modèle hydraulique de l'Isère et de l'Arly en Combe de Savoie.**
- 5.2** **Mettre à jour le diagnostic initial des digues.**
- 5.3** **Mener les actions de communications nécessaires pour expliquer l'action publique et mettre en œuvre une culture du risque sur le territoire.**
- 5.4** **Améliorer la connaissance de l'axe Isère, bien au-delà des limites du TRI et en coordination avec les autres TRI ou acteurs de l'eau voisins.**

TRI DE GRENOBLE - VOIRON

1 Présentation du TRI

Périmètre du TRI - Cours d'eau étudié pour la cartographie



Description du TRI

→	Type d'aléa (à l'origine de l'identification du TRI)	Débordements de cours d'eau pour : - l'Isère - le Drac - la Romanche - la Fure - la Morge
→	Région	Rhône-Alpes
→	Département	Isère
→	Composition administrative	Intercommunalités Communauté d'agglomération de Grenoble-Alpes-Métropole (METRO), communauté d'agglomération du pays voironnais, communauté de communes de Bièvre Est, communauté de communes du pays du Grésivaudan (CCPG) Communes Voiron, Rives, Réaumont, Beaucroissant, Renage, Saint-Cassien Vourey, Moirans, Saint-Jean-de-Moirans, Coublevie, La Buisse, Voreppe, Veurey-Voroize, Fontanil-Cornillon, Noyarey, Sassenage, Saint-Egrève, Saint-Martin-le-Vinoux, Fontaine, Seyssinet-Pariset, Seyssins, Echirolles, Claix, Le Pont-de-Claix, Varcès-Allières-et-Risset, Champ-sur-Drac, Jarrie, Vif, Vizille, Champagnier Notre Dame de Mésage, Saint-Pierre-de-Mésage, Bresson, Eybens, Saint-Martin-d'Hères, Grenoble, Gières, La Tronche, Corenc, Meylan, Murianette, Domène, Montbonnot-Saint-Martin, Biviers, Le Versoud, Poizat, Saint-Nazaire-les-Eymes, Villard-Bonnot, Saint-Imier, Froges, Le Champ-Près-Froges, La Pierre, Tullins, Crolles, Bernin, Lumbin
→	Population/part de la population en EAIP	529 125 / 85 %
→	Emplois/part des emplois en EAIP	267 017 / 82,9 %
→	Dates des principaux événements du passé	Crues semi-rapides sur l'Isère et rapides sur les affluents, voire torrentielles pour certains cours d'eau. Crues parfois influencées par une fonte rapide manteau neigeux Crues récentes : février 1990, mai 1999, mars 2001, mai 2010 (Isère), décembre 1991 (Morge), août 2005 (torrents du massif de Belledonne) Crues de grande ampleur ayant touché le territoire : novembre 1859 (Isère), juin 1897 (Morge)
→	Spécificité du territoire	Pôle économique majeur en termes de haute technologie et de première importance au regard de l'industrie traditionnelle, la croissance économique soutenue de ce territoire nécessite des besoins d'espace grandissant pour l'activité comme pour le logement et s'étend fortement dans le Grésivaudan et le Voironnais. Territoire contraint géographiquement par un relief marqué, déjà fortement urbanisé, l'évolution de la population est plus soutenue dans les secteurs périphériques et tend à une consommation de l'espace en vallée et sur les piémonts. Le bassin versant du Grésivaudan fait l'objet d'une stratégie globale de gestion des inondations portée par le syndicat mixte des bassins hydrauliques de l'Isère (SYMBHI) dans le cadre du PAPI Isère amont signé en septembre 2004 portant sur une 1 ^{ère} tranche de la section Grenoble-Pontcharra. Le PAPI Isère amont phase 2 a été labellisé fin 2014. L'association départementale Isère-Drac-Romanche (ADIDR), en place depuis près de 80 ans, a pour principales missions d'assurer l'entretien et la conservation des ouvrages, nécessaires à la protection contre les crues sur cours d'eau de l'Isère, du Drac et de la Romanche. Plusieurs PPR inondation sont approuvés : Romanche aval juillet 2012, Isère aval août 2007, Isère amont juillet 2007 et Morge juin 2004.

Principaux résultats de la cartographie du TRI

Le 20 décembre 2013, le préfet coordonnateur de bassin a arrêté la cartographie de ces TRI suite à une consultation des parties prenantes de deux mois qui a été menée entre le 15 septembre 2013 et le 15 novembre 2013.

Cours d'eau cartographiés

Compte-tenu de l'état des connaissances disponibles sur le TRI de Grenoble - Voiron, la cartographie des phénomènes d'inondation a été élaborée pour les débordements de l'Isère, du Drac, de la Romanche et de la Fure.

Concernant la Morge, une mise à jour de la connaissance des phénomènes d'inondation sur son bassin, permettra d'établir une cartographie dans le cadre de la mise en œuvre de la présente stratégie locale.

Synthèse des cartes de risque du TRI

L'ensemble des cartographies arrêtées pour le TRI est consultable sur internet à l'adresse suivante : <http://www.rhone-mediterranee.eaufrance.fr/gestion/inondations/cartes.php>

L'analyse des cartes de risques d'inondation apporte des estimations de la population permanente et des emplois dans les différentes surfaces inondables, au sein de chaque commune des TRI. Le tableau ci-dessous apporte une synthèse de cette évaluation à l'échelle des TRI.

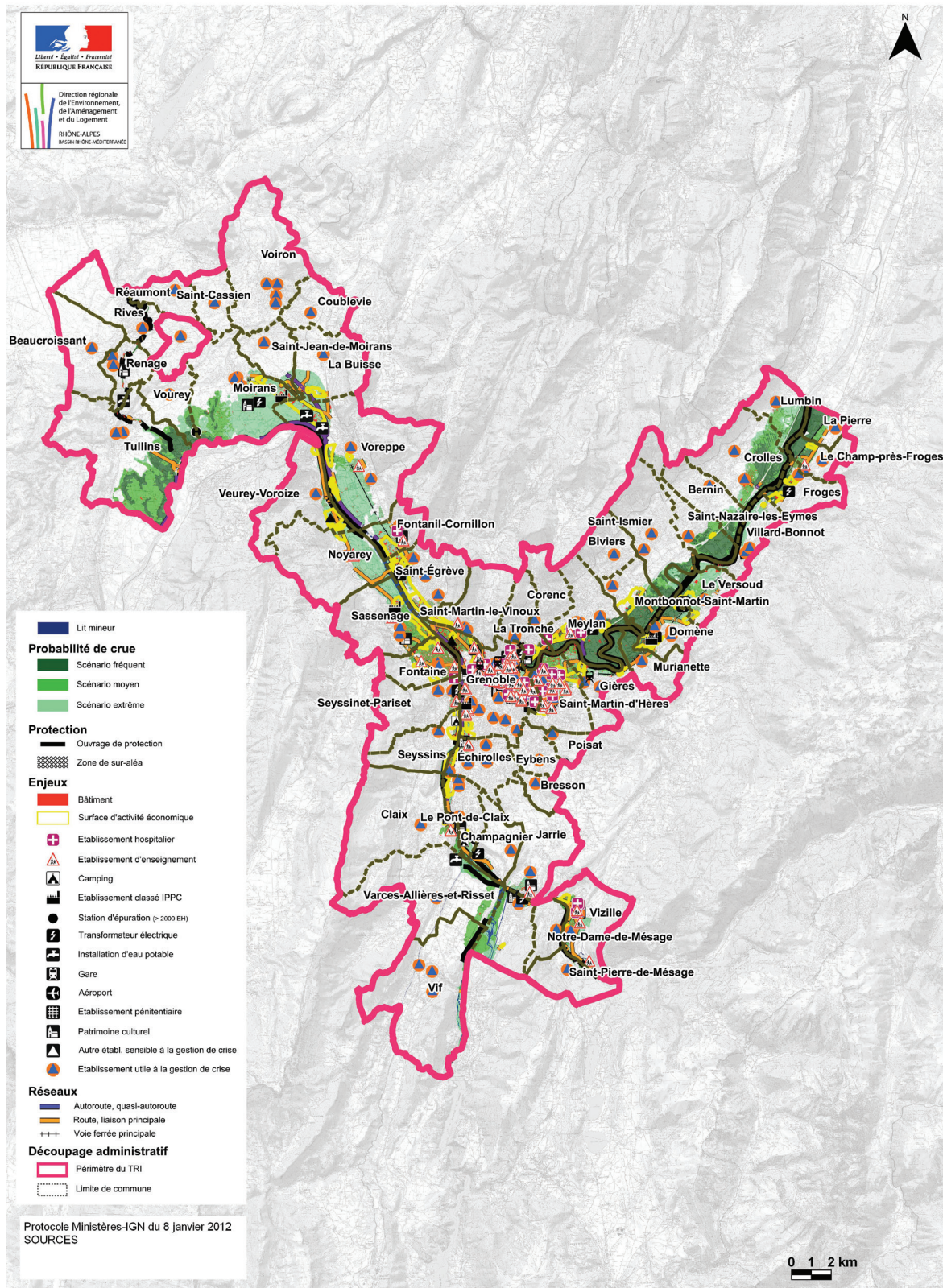
En outre, ces résultats sont complétés par une comparaison de ces résultats avec la population communale totale et la population saisonnière moyenne.

Habitants permanents en 2010	529 100		
Taux d'habitants saisonniers	0,15		
Scénario	Fréquent	Moyen	Extrême
Habitants permanents en zone inondable	3 800	29 600	149 200
Emplois en zone inondable*	Entre 7 700 et 12 500	Entre 32 200 et 46 600	Entre 119 000 et 173 500

* L'évaluation du nombre d'emplois présents dans les différentes surfaces inondables se présente sous forme de fourchette (minimum-maximum). Elle a été définie en partie sur la base de données SIRENE de l'INSEE. L'exploitation de ce fichier qui ne mentionne pas les effectifs salariés ni ne géolocalise ses données contraint à une présentation de l'estimation sous forme d'intervalle.

↳ TRI de Grenoble - Voiron

Carte de risque
Débordement de cours d'eau



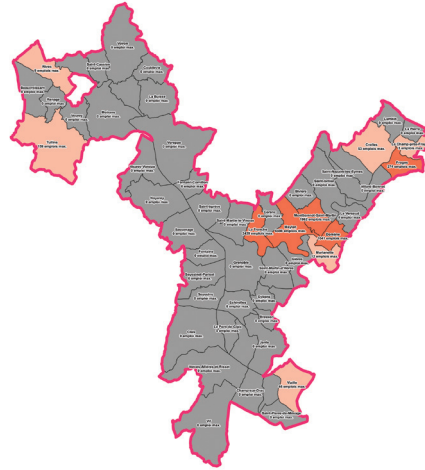
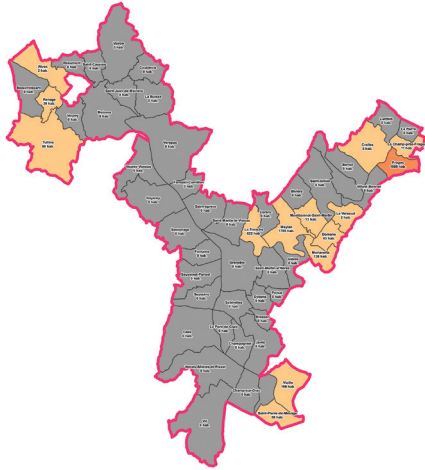
Les cartes ci-dessous présentent la répartition communale des habitants et des emplois en zone inondable pour chacune des 3 occurrences de crues cartographiées.

↓ **TRI de Grenoble - Voiron**
 Débordement de cours d'eau
 Indicateurs - **Part des habitants impactés**

Indicateurs - **Part des emplois impactés**

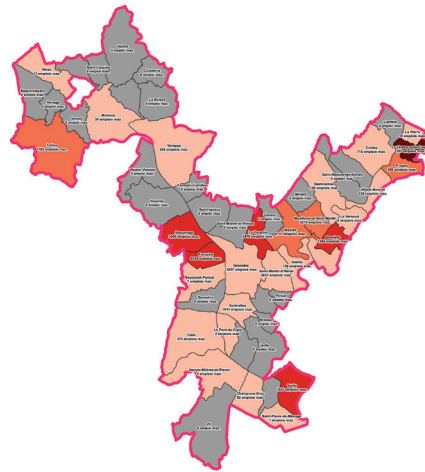
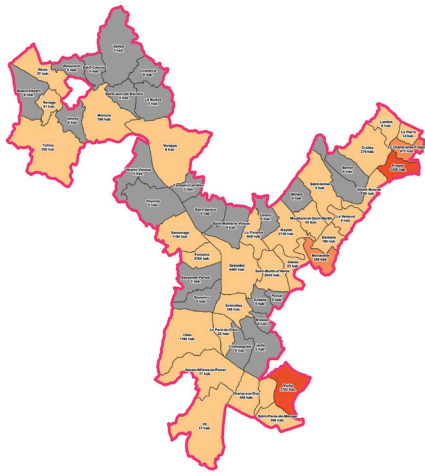
↓ SCÉNARIO FRÉQUENT

↓ SCÉNARIO FRÉQUENT



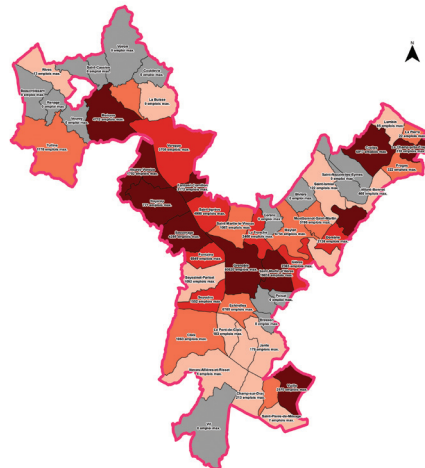
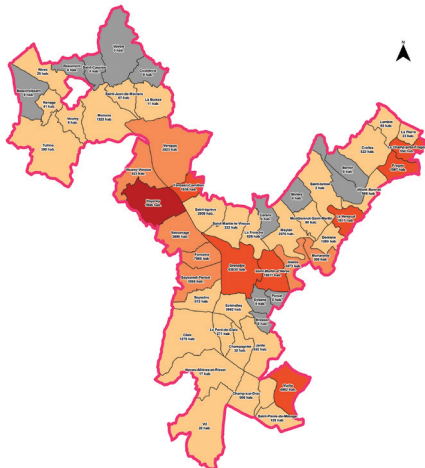
↓ SCÉNARIO MOYEN








↓ SCÉNARIO MOYEN










↓ SCÉNARIO EXTRÊME

↓ SCÉNARIO EXTRÊME



 Périimètre du TRI
 Limites communales
Part des habitants impactés
 Aucun habitant impacté
 Moins de 20 %
 De 20 à 40 %
 De 40 à 70 %
 De 70 à 87 %
 Population INSEE de 2010

 Périimètre du TRI
 Limites communales
Part des emplois impactés
 Aucun habitant impacté
 Moins de 20 %
 De 20 à 40 %
 De 40 à 60 %
 De 60 à 88 %
 Base de données SIRENE

2 Le TRI de Grenoble - Voiron : un territoire fortement exposé aux inondations par la crue de l'Isère et de ses affluents

Le TRI de Grenoble - Voiron est situé dans la partie centre-est du département de l'Isère. C'est un TRI au relief marqué par son caractère montagneux avec des altitudes comprises entre 200 m (dans le fond des vallées de l'Isère et du Drac) et 1500 m, point culminant de la commune de Saint-Ismier sur les contreforts du massif de la Chartreuse. Une grande partie du territoire du TRI se situe à plus de 1000 m d'altitude.

Du fait de l'éloignement relatif des surfaces maritimes et de l'omniprésence de la montagne (Alpes mais aussi Massif Central), le climat isérois est qualifié de continental sous influence montagnarde, influence d'autant plus décisive selon que l'on approche ou que l'on entre dans le relief. Les contrastes sont accusés entre un hiver froid et un été chaud. Ce climat se caractérise par une pluviométrie qui s'échelonne de 1000 à plus de 1500 mm par an. Les vallées, plutôt encaissées, sont les secteurs les plus secs car elles bénéficient de la protection des reliefs environnants.

Des pics de précipitations se dessinent nettement au printemps et à l'automne. La période estivale, en particulier le mois de juillet, est traditionnellement plus sèche. Ces valeurs moyennes masquent toutefois les précipitations importantes qui peuvent être observées lors d'épisodes pluvieux prolongés, ou qui peuvent s'abattre sur des périodes de temps très courtes. Les précipitations sont également moins fortes en hiver. Durant cette saison, une partie s'abat sous forme de neige. Le manteau neigeux atteint régulièrement plusieurs décimètres d'épaisseur sur les hauteurs qui surplombent le secteur d'étude et peut persister durant toute la période hivernale.

L'altitude jouant un rôle prépondérant sur l'hydrologie des cours d'eau, le fonctionnement hydrologique global du TRI peut être schématiquement divisé en trois secteurs : Drac, Isère-amont et Isère-aval.

Principes fondateurs des stratégies locales

Un ensemble d'actions coordonnées doit être mis en place, sous l'égide d'une stratégie commune à l'ensemble des parties prenantes. Son aboutissement, qui prendra la forme de la SLGRI et des programmes opérationnels qui en découleront, doit reposer sur plusieurs principes :

- la stratégie doit être ambitieuse, compte tenu de l'ampleur des risques auxquels la métropole grenobloise est confrontée et de son rôle important dans le fonctionnement de la région Rhône-Alpes ;
- la stratégie doit permettre d'accroître l'attractivité de la métropole grenobloise en démontrant sa capacité à s'organiser pour mettre en place les stratégies de prévention et de préparation à la gestion de crise. Par la mise en place de solutions techniques de pointe, elle doit aussi être l'occasion, de développer des filières innovantes, notamment en matière de prise en compte du risque d'inondation dans l'aménagement ;
- la gestion des risques d'inondation est à l'interface de plusieurs politiques publiques, dont la cohérence et l'articulation sont indispensables à la mise en place de la stratégie : en effet, la gestion des risques nécessite la coordination entre les politiques publiques dans le domaine de l'eau, de l'aménagement des territoires et de la gestion de crise. Du fait des différentes vagues de décentralisation, elle suppose une bonne articulation entre les collectivités et les services de l'État, et un engagement fort de l'ensemble des acteurs concernés. Elle devra aussi tenir compte des évolutions en cours en matière de répartition des compétences (prise en compte de l'application de la nouvelle compétence GEMAPI - loi MAPAM) ;
- la stratégie doit initier l'association de la société civile, en particulier les opérateurs privés et les entreprises : les initiatives privées doivent être encouragées et accompagnées pour prolonger l'action des pouvoirs publics, dans un contexte où ses champs d'action et ses moyens sont limités. C'est aussi par l'exercice de responsabilités partagées et la mise en place de nouveaux partenariats entre les pouvoirs publics et la société civile, les acteurs économiques notamment, que de nouvelles initiatives de gestion des risques pourront être identifiées.

3 Synthèse des objectifs pour les stratégies locales

3-1 Périmètre des stratégies locales de gestion des risques pour le TRI de Grenoble - Voiron¹

Le territoire à risque important d'inondation (TRI) de Grenoble - Voiron a été retenu pour les phénomènes de débordements des cours d'eau de l'Isère, du Drac, de la Romanche, de la Fure et de la Morge. Il comporte 56 communes et concerne 4 intercommunalités.

Lors des comités techniques organisés les 27 février et 27 mai 2014, il a été proposé que trois stratégies locales puissent être élaborées afin de gérer les risques à l'échelle de ce grand territoire.

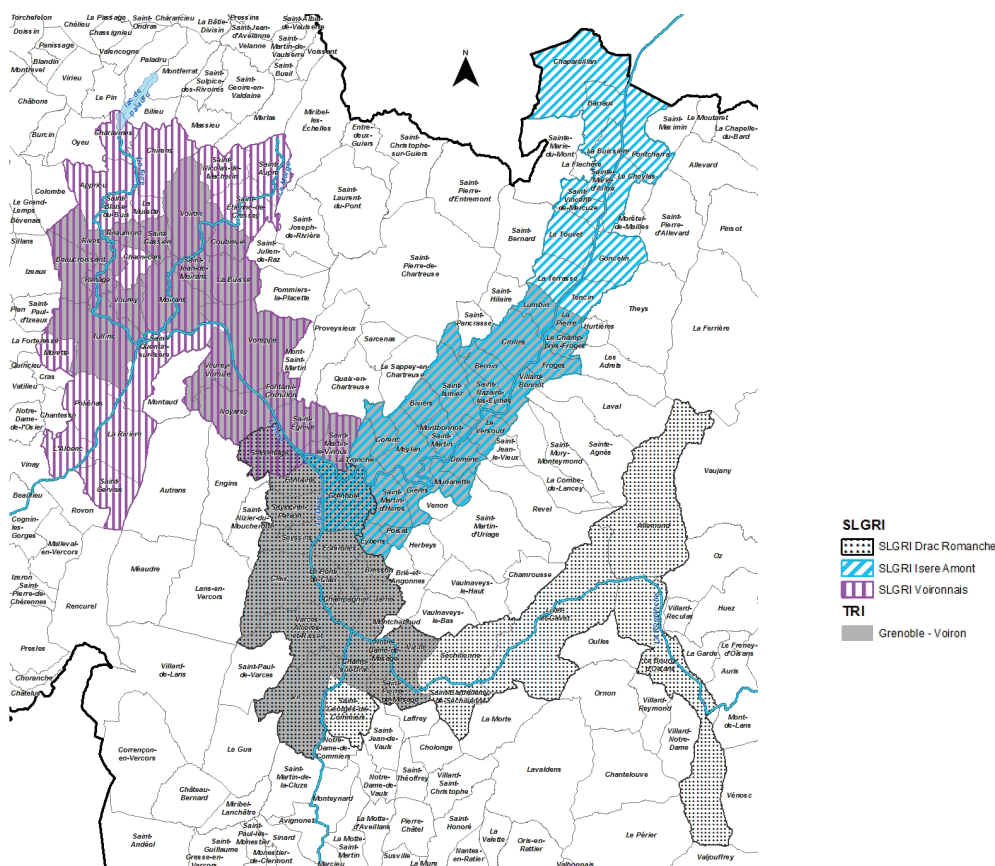
Les stratégies locales concerneront :

- **SLGRI de l'Isère-amont** : périmètre de l'Isère en amont de la confluence avec le Drac jusqu'à la limite du département de l'Isère. Ce périmètre s'appuie sur le projet PAPI Isère amont porté par le SYMBHI.
- **SLGRI Drac-Romanche** : suite à la consultation, le périmètre est prolongé le long de la Romanche

en amont avec l'ajout des communes de Livet et Gavet, Le Bourg d'Oisans et Allemond. Le reste du périmètre est inchangé avec la limite amont sur le Drac constituée par les communes de Vif et Saint-Georges de Commiers. Ce périmètre est inclus dans le schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) Drac Romanche.

- **SLGRI du Voironnais** (Isère aval, bas Grésivaudan, Paladru, Fure, Morge) : elle comprend le bassin versant complet de la Morge et une partie de celui de la Fure (jusqu'au lac de Paladru) ainsi que les communes de Poliéans, l'Albenc en rive droite de l'Isère et Saint-Quentin, la rivière et Saint-Gervais en rive gauche. La commune de Morette qui draine les affluents au sud de Tullins a été rajoutée.

La carte ci-après présente les limites du TRI ainsi que les périmètres des trois stratégies locales.



Direction Départementale des Territoires/SG/IGC
SIGN Bdt topo - GIGN BdtCartage
protocole MEEEDAT-MAP-IGN du 24 juillet 2007
06/07/2015 - perimetre_des_strategies_locales_2015.mxd

¹ En application de l'article R566-14 du CE

3-2 Objectifs pour les stratégies locales de gestion des risques d'inondation du TRI

Les objectifs de la stratégie locale de gestion des risques d'inondation sont répartis en 5 catégories établies en cohérence avec les grands objectifs du PGRI Rhône-Méditerranée.

Les stratégies locales doivent permettre à la fois de conforter et d'accentuer la dynamique locale portée principalement par les différents maîtres d'ouvrages et gestionnaires mobilisés dans le cadre du PAPI Isère amont, ou via les contrats de rivière portés par

les syndicats de rivière concernés et de décliner les objectifs du PGRI au niveau du bassin.

Dans l'état actuel des discussions, les acteurs locaux souhaitent que le territoire du TRI soit couvert par 3 stratégies locales. Pour faire écho aux modalités de travail des comités techniques réunis pour ce TRI, le présent point présente les objectifs communs à ces 3 SLGRI qui seront ensuite déclinés localement selon les périmètres des 3 stratégies définies au point 3.1.

GRAND OBJECTIF 1

Mieux prendre en compte le risque dans l'aménagement et maîtriser le coût des dommages liés à l'inondation

- 1.1 Assurer la **maîtrise de l'urbanisation en zone inondable** en hiérarchisant les outils disponibles (R111-2, intégration des risques dans les documents d'urbanisme, PPRI) et en définissant les modalités d'application pour l'instruction des autorisations d'urbanisme.
- 1.2 Respecter les principes d'un aménagement du territoire intégrant les risques d'inondations par la **conception d'aménagements résilients dans les grandes opérations de restructuration urbaine** qui constituent

une opportunité de réduire la vulnérabilité des territoires exposés (faire émerger des quartiers résilients).

- 1.3 **Réduire la vulnérabilité des réseaux structurants et des activités**, lourde de conséquences sur la vie socio-économique, en travaillant sur plusieurs axes : amélioration de la connaissance (diagnostic et priorisation), continuité du service (plans de continuité d'activités) et partage d'informations (aléas et vulnérabilité).

GRAND OBJECTIF 2

Augmenter la sécurité des populations exposées aux inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques

- 2.1 **Préserver les zones naturelles d'expansion des crues** (au travers des PPRI, documents d'urbanisme, PAPI) en recherchant les moyens de gérer et de valoriser ces zones du fait du patrimoine naturel qu'elles représentent et/ou de leur intérêt agricole.

- 2.2 **Gérer les ouvrages de protection contre les crues** en confortant les structures et outils de gestion actuellement opérationnels, en complétant la connaissance (gestionnaire, niveau de protection, zone protégées) et en accompagnant la structuration des acteurs là où cela s'avère nécessaire.

GRAND OBJECTIF 3

Améliorer la résilience des territoires exposés

- 3.1 **Agir sur la surveillance et l'alerte** pour assurer une mise en œuvre concertée et cohérente des PCS communaux et du plan ORSEC de la préfecture.
 - 3.1.1 Mise à jour des cartes inondation dans le cadre de la mission référent départemental inondation.
 - 3.1.2 Assurer l'articulation entre les gestionnaires d'ouvrages et le service de prévision des crues.

- 3.1.3 Intégrer les communes au dispositif APIC (radar Moucherotte).
- 3.1.4 Encourager la mise en œuvre de dispositif de surveillance gérés par les collectivités sur les cours d'eau non surveillés.
- 3.2 **Se préparer à la crise et apprendre à mieux vivre avec les inondations** : affiner la connaissance des impacts de l'inondation et informer populations et entreprises sur

les conditions de vie en cas d'inondation soutenir les communes les plus vulnérables dans leur préparation à la crise.

3.3 Développer la conscience du risque par la sensibilisation, le développement de la mémoire et l'information.

3.3.1 Réaliser un bilan de la réalisation des documents réglementaires de la responsabilité des collectivités.

3.3.2 Inciter à la mise en place de repères de crue.

3.3.3 Mettre à disposition des collectivités les données nécessaires et développer les outils visant à faciliter le respect des exigences réglementaires (mutualisation).

3.3.4 Optimiser la réception des messages officiels sur le risque par la population (développer une nouvelle méthodologie de communication active).

3.3.5 Mettre en place des actions sectorielles de sensibilisation des décideurs publics et privés.

3.4 Faciliter le retour à la normale en améliorant l'organisation de l'après-crue (connaissance des phénomènes de décrue, gouvernance après-crise, reprise des fonctionnalités urbaines, prise en charge des populations sinistrées et entreprises impactées).

GRAND OBJECTIF 4

Organiser les acteurs et les compétences

4.1 Faire émerger une gouvernance unique à l'échelle du TRI : rechercher une animation ou un pilotage commun au TRI pour l'élaboration et la mise en œuvre des 3 stratégies locales identifiées en *cohérence* avec l'intégration de la compétence GEMAPI.

4.2 Accompagner l'évolution des structures existantes gestionnaires d'ouvrages de protection vers la mise en place de la compétence GEMAPI nécessaire au respect des exigences réglementaires et au portage des projets de sécurisation et de modernisation.

GRAND OBJECTIF 5

Développer la connaissance sur les phénomènes et les risques d'inondation

5.1 Compléter ou produire les cartographies des surfaces inondées par les différents cours d'eau (Drac, Morge, Olon).

5.2 Réaliser un travail de recherche sur la connaissance des événements historiques.

5.3 Conduire une étude sur la nappe d'accompagnement de l'Isère au droit de l'agglomération grenobloise. Élargir éventuellement cette étude aux autres nappes d'accompagnement impactant le territoire.

5.4 Conduire une étude hydromorphologique du Drac aval (barrage de Notre Dame de Commiers confluence Isère).

5.5 Poursuivre l'amélioration de la connaissance de l'axe Isère, notamment dans le cadre des instances de pilotage mises en place par les élus à l'échelle du bassin versant (État, Agence de l'eau, Symbhi, Sisarc, EDF).

Description du TRI

→	Type d'aléa (à l'origine de l'identification du TRI)	Débordements de cours d'eau pour : - l'Isère - la Savasse - la Joyeuse - l'Herbasse - le Charlieu
→	Région	Rhône-Alpes
→	Département	Drôme
→	Composition administrative	Intercommunalités Communauté d'agglomération Valence-Romans Sud Rhône-Alpes, communauté de communes du pays de l'Herbasse Communes Peyrins, Génissieux, Mours-Saint-Eusèbe, Romans-sur-Isère, Bourg-de-Péage, Chatuzange-le-Goubet, Saint-Paul-les-Romans, Saint-Donat-sur-l'Herbasse, Clérieux, Saint Bardoux, Granges-les-Beaumont
→	Population/part de la population en EAIP	35 477 / 56,2 %
→	Emplois/part des emplois en EAIP	14 536 / 54,6 %
→	Dates des principaux événements du passé	
→	Spécificité du territoire	<p>Le territoire à risques important de Romans, se situe sur le cours de l'Isère aval, à sa confluence avec la Joyeuse, la Savasse, l'Herbasse en rive droite ainsi que le Charlieu en rive gauche.</p> <p>Les affluents de l'Isère sont caractérisés par des crues rapides dont les épisodes récents pour certains ont marqué les esprits. Ils ont d'ores et déjà conduit à la réalisation d'importants travaux sur la Savasse et de projets bien avancés sur l'Herbasse et la Joyeuse.</p> <p>À propos de l'Isère, Maurice Pardé note, dans son ouvrage référence : « le régime du Rhône » récemment réédité, « en aval de Saint-Gervais, la hauteur des berges molassiques rend d'abord les inondations impossibles ; ensuite, la première terrasse de la plaine de Valence réduit à peu de chose la zone submersible » et encore « ...l'Isère inférieure n'éprouve guère d'inondation très dangereuse. À ce point de vue, c'est l'affluent le plus pondéré du Rhône. ».</p> <p>D'ailleurs on ne trouve pas trace d'inondation importante de l'Isère à l'aval de Grenoble dans l'œuvre de Maurice Champion « Les inondations en France du VI^e siècle à nos jours ». Ce sont donc les petits affluents, souvent artificialisés, de la rive droite et de la rive gauche qui exposent une partie de l'agglomération romanaise aux crues. Sur la Savasse, les crues qui menaçaient le nord de la ville de Romans sont contenues, par une série de bassins de stockage et un chenal de décharge.</p> <p>En revanche, les crues de la Joyeuse impactent des zones d'habitats individuels des communes de Chatillon-Saint-Jean et Saint-Paul les Romans mais aussi les zones industrielles et commerciales de l'est de la ville de Romans. Le Charlieu, quant à lui, provoque l'inondation de zones essentiellement d'habitats sur les communes de Chatuzange le Goubet et Bourg-de-Péage. Enfin, les crues de l'Herbasse et de ses affluents impactent lourdement les communes de Saint-Donat-sur-l'Herbasse et Clérieux (hors agglomération romanaise). Si les enjeux sont très importants à l'échelle communale ils restent réduits par rapport à l'ensemble du TRI.</p> <p>Les dynamiques d'urbanisation actuelles n'entraînent pas une très forte pression à l'urbanisation des zones inondables, en dehors des secteurs déjà urbanisés.</p>

Principaux résultats de la cartographie du TRI

Le 20 décembre 2013, le préfet coordonnateur de bassin a arrêté la cartographie de ces TRI suite à une consultation des parties prenantes de deux mois qui a été menée entre le 15 septembre 2013 et le 15 novembre 2013.

Cours d'eau cartographiés

Sur ce TRI, les phénomènes d'inondation considérés comme prépondérants, par exploitation des résultats de l'évaluation de l'enveloppe approchée des inondations potentielles (EAIP), sont l'Isère, la Savasse, la Joyeuse, l'Herbasse et le Charlieu. Cependant, les données relatives au Charlieu n'étant pas complètes, ce dernier n'a pas pu être cartographié à ce stade.

Concernant l'Isère, les données historiques disponibles n'ont pas révélé de problèmes majeurs liés aux crues de la basse Isère. Les résultats de l'EAIP sont venus contredire ces certitudes anciennes. Compte tenu cette absence d'enjeux présumés, liés aux débordements de l'Isère, aucune étude globale récente, relative au fonctionnement de l'Isère sur le périmètre correspondant au TRI, n'était disponible. Seule une modélisation hydraulique très simplifiée, à l'aide de CARTINO PC a pu être réalisée à ce stade, dans le cadre de ce premier cycle de la directive Inondation. Les résultats obtenus sont donc d'une très faible précision, d'autant plus que le rôle des barrages hydro-électriques n'a pu être pris en compte.

Synthèse des cartes de risque du TRI

Dans le cadre des travaux de prévention contre les crues de la Joyeuse en cours d'étude par la communauté d'agglomération Valence-Romans-Sud-Rhône-Alpes, des éléments de connaissance nouveaux ont été acquis postérieurement aux résultats des cartographies arrêtées en décembre 2013.

La carte de risques représentée ci-dessus prend en compte ces nouveaux résultats concernant les scénarios de crue de la Joyeuse.

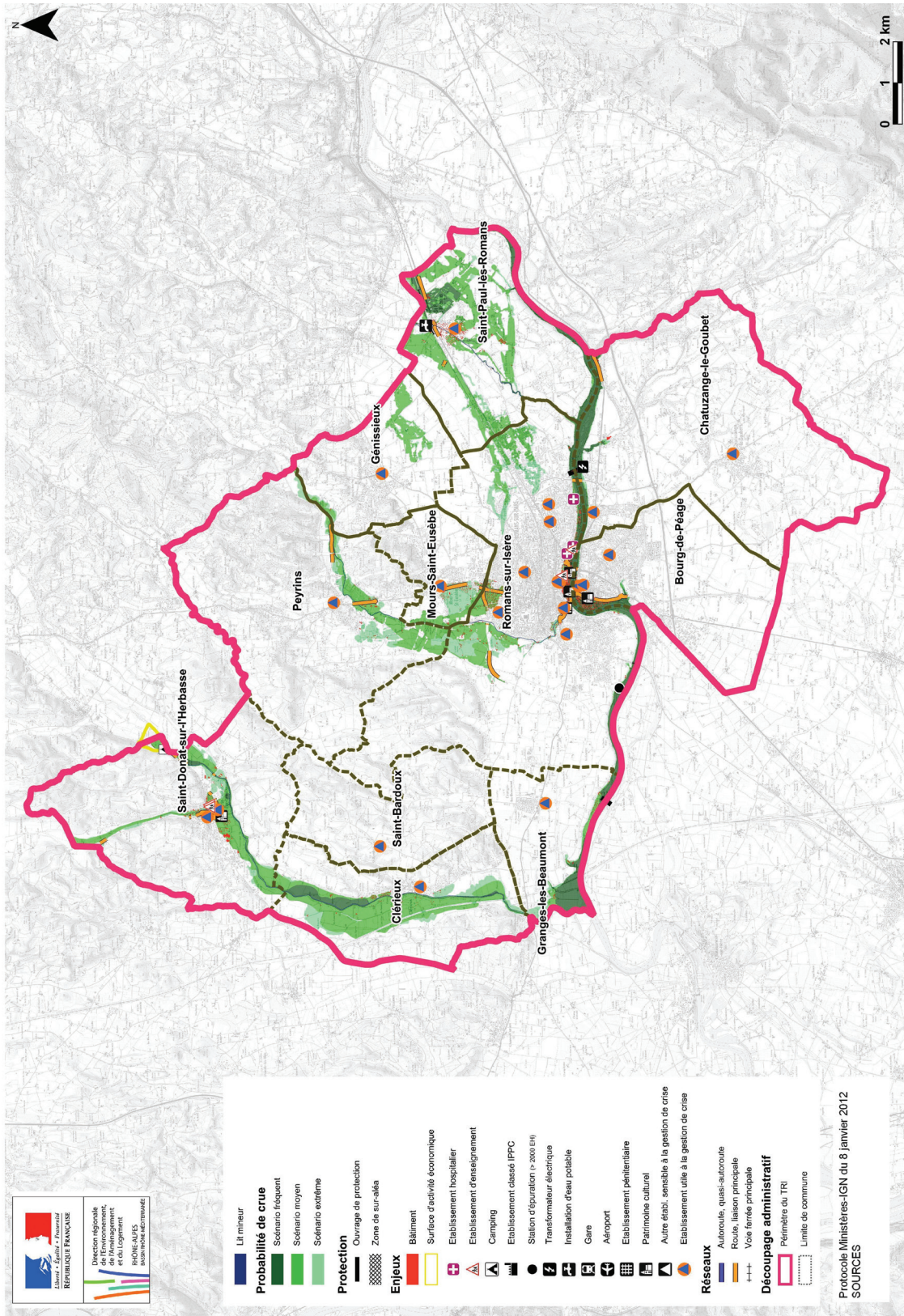
L'analyse de cette carte de risque d'inondation actualisée à partir de ces éléments de connaissance récents apporte des estimations de la population permanente et des emplois dans les différentes surfaces inondables, au sein de chaque commune du TRI. Le tableau ci-dessous apporte une synthèse de cette évaluation à l'échelle du TRI. En outre, ces résultats sont complétés par une comparaison de ces résultats avec la population communale totale et la population saisonnière moyenne. Ces chiffres sont donc différents de ceux qui avaient été estimés dans le précédent rapport relatif à la phase cartographique de la directive Inondation.

Habitants permanents en 2010	64 520		
Taux d'habitants saisonniers	0,05		
Scénario	Fréquent	Moyen	Extrême
Habitants permanents en zone inondable	2 676	6 050	7 998
Emplois en zone inondable*	Entre 928 et 1 332	Entre 3 333 et 5 513	Entre 4 443 et 7 250

* L'évaluation du nombre d'emplois présents dans les différentes surfaces inondables se présente sous forme de fourchette (minimum-maximum). Elle a été définie en partie sur la base de données SIRENE de l'INSEE. L'exploitation de ce fichier qui ne mentionne pas les effectifs salariés ni ne géolocalise ses données contraint à une présentation de l'estimation sous forme d'intervalle.

▼ TRI de Romans-sur-Isère - Bourg-de-Péage

Carte de risque
Débordement de cours d'eau



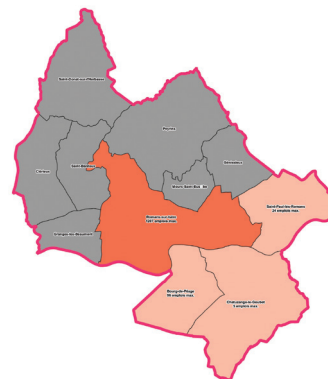
Les cartes ci-dessous présentent la répartition communale des habitants et des emplois en zone inondable pour chacune des 3 occurrences de crues cartographiées.

↘ **TRI de Romans-sur-Isère - Bourg-de-Péage**
Débordement de cours d'eau
Indicateurs - **Part des habitants impactés**

Indicateurs - **Part des emplois impactés**

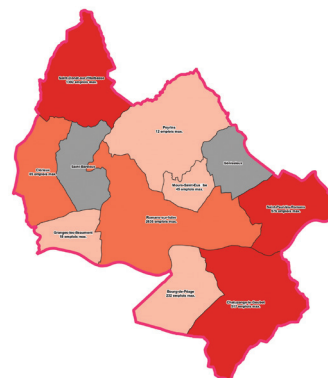
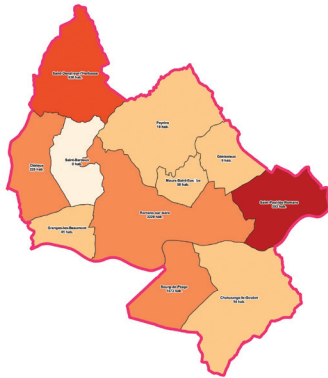
↘ SCÉNARIO FRÉQUENT

↘ SCÉNARIO FRÉQUENT



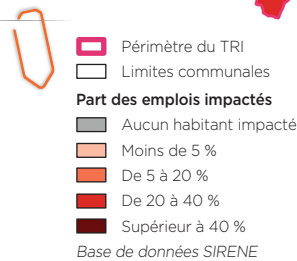
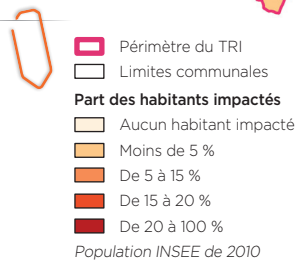
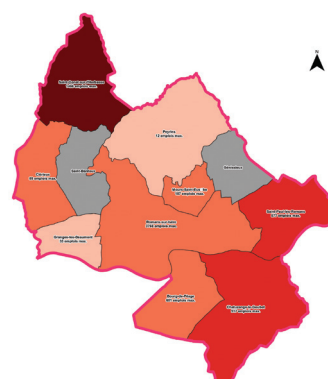
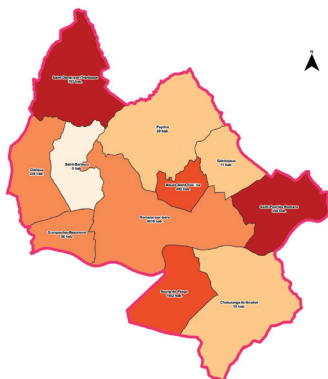
↘ SCÉNARIO MOYEN

↘ SCÉNARIO MOYEN



↘ SCÉNARIO EXTRÊME

↘ SCÉNARIO EXTRÊME



Protocole Ministères - IGN du 8 janvier 2012

2 État des démarches en cours au regard des principaux leviers de la politique de gestion des risques d'inondation

Isère :

L'absence de crues historiques et les constats anciens (Cf. ci-dessus), ont conduit à ne pas considérer les inondations comme un risque fort dans la basse vallée de l'Isère. Conjugée à la concession du cours d'eau à EDF pour l'exploitation hydroélectrique, ce constat explique qu'aucune démarche ne soit en cours sur la basse Isère en matière de gestion du risque d'inondation. Notons cependant, que l'Isère est un cours d'eau surveillé au titre de l'annonce de crue, la surveillance étant confiée au SPC Alpes-du-Nord.

Bassin de l'Herbasse :

Le syndicat intercommunal d'aménagement du bassin de l'Herbasse (SIABH) impulse et porte les projets du bassin en matière de gestion des risques d'inondations. Deux projets sont en cours de réalisation, la protection du site de cabaret neuf contre les crues de la Limone et la protection de Saint-Donat-sur-l'Herbasse contre les crues du Merdaret. Suite aux crues d'octobre 2013 le SIABH a affirmé sa volonté de s'engager dans une démarche « PAPI Herbasse » dont l'objectif principal réside dans la maîtrise des inondations de la commune de Clérieux.

Bassin de la Savasse :

La communauté d'agglomération Valence Romans Sud Rhône-Alpes (CAVR) succède au syndicat intercommunal pour l'aménagement des bassins Chalon et Savasse (SIABCS) et à la communauté d'agglomération du pays de Romans (CAPR) en tant que porteur des projets de gestion des crues. Les principaux travaux étant déjà réalisés il n'y a pas actuellement de démarche globale de gestion des risques en cours ou à l'étude. Néanmoins des actions restent à réaliser, d'une part pour sécuriser les digues et d'autre part pour gérer les inondations, en particulier de la Géle, affectant la commune de Peyrins.

Bassin de la Joyeuse :

La CAVR est porteuse d'un PAPI en cours de rédaction. L'objectif principal est la mise hors d'eau des communes de Saint-Paul-les-Romans, de Châtillon-Saint-Jean et des zones d'activités de l'est romanais pour une crue centennale.

Bassin du Charlieu :

Ce cours d'eau n'est pas géré par une structure intercommunale. Les actions ponctuelles sont réalisées par les deux communes concernées, Bourg-de-Péage et Chatuzange-le-Goubet. Les deux communes souhaitent s'engager dans une démarche de prévention des inondations dont le cadre et les modalités restent à définir.

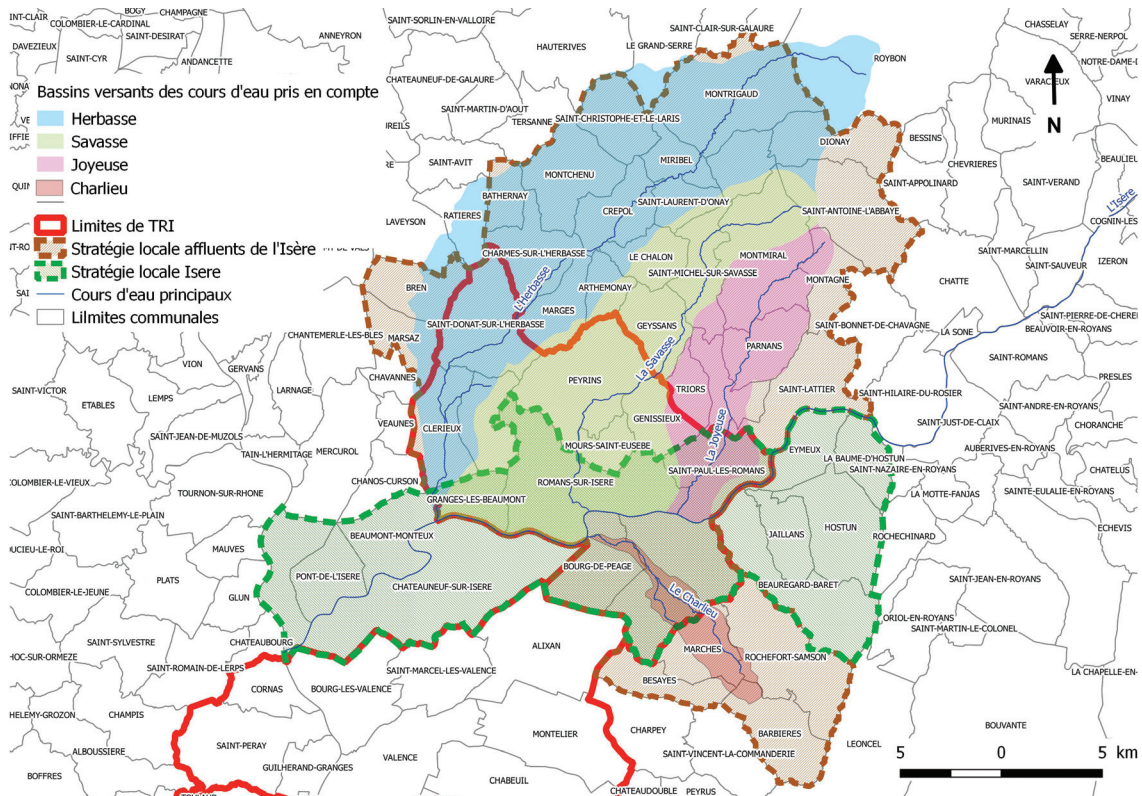
3 Synthèse des objectifs pour les stratégies locales

3-1 Périmètre des stratégies locales de gestion des risques pour le TRI de Romans-sur-Isère - Bourg-de-Péage¹

Lors des comités techniques réunis pour initier le travail sur les stratégies locales, il a été proposé que deux stratégies locales puissent être élaborées afin de gérer les risques à l'échelle du TRI de Romans.

Les deux stratégies locales concerneront :

- L'axe Isère
- Les affluents de l'Isère



La stratégie locale Isère

Pour le premier cycle de la directive Inondation et en attente de nouveaux éléments de connaissances sur ce cours d'eau la stratégie locale comprendra les communes riveraines de l'Isère sur le périmètre du TRI. D'autres stratégies ont été retenues pour ce cours d'eau sur les TRI de Grenoble - Voiron et sur le TRI d'Albertville. Une dynamique d'axe est à privilégier pour ce cours d'eau. Au vu de la taille du TRI de Romans (5 communes riveraines) par rapport

au bassin de l'Isère et du caractère a priori limité des enjeux concernés, le territoire du TRI de Romans n'est pas légitime à porter l'harmonisation des SLGRI Isère.

La stratégie locale affluents de l'Isère

Le périmètre de la SLGRI correspond aux principales communes couvertes par les bassins versants de l'Herbasse, de la Savasse, de la Joyeuse et du Charlieu.

¹ En application de l'article R566-14 du CE

3-2 Objectifs pour la stratégie locale des affluents de l'Isère

Il s'agit des objectifs spécifiques à la stratégie locale (qui concerne une partie du TRI). Ils sont répartis en 5 catégories établies en cohérence avec les grands objectifs du PGRI définis en partie B de ce dernier.

GRAND OBJECTIF 1

Mieux prendre en compte le risque dans l'aménagement et maîtriser le coût des dommages liés à l'inondation

- | | |
|--|--|
| <p>1.1 Améliorer la connaissance des enjeux exposés aux risques et analyser la vulnérabilité aux crues du territoire, éventuellement en mobilisant l'outil de diagnostic de la vulnérabilité territoriale développé au niveau du bassin et du plan Rhône (ReViTer).</p> | <p>1.2 Définir pour chaque commune, l'outil de maîtrise de l'urbanisation en zone inondable le plus adapté (PPRI, intégration des risques dans les documents d'urbanisme ou article R111.2) et préciser ses modalités d'application pour l'instruction des autorisations d'urbanisme.</p> |
|--|--|

GRAND OBJECTIF 2

Augmenter la sécurité des populations exposées aux inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques

Les objectifs présentés ci-dessous seront mis en œuvre dans le cadre du PAPI Joyeuse et du futur PAPI Herbasse, la structuration de leur mise en œuvre reste à définir sur la Savasse et le Charlieu.

- | | |
|---|--|
| <p>2.1 Définir et mettre en œuvre des actions de prévention des crues, correspondant</p> | <p>aux axes 6 et 7 des PAPI, en respectant les conditions d'efficacité socio-économique exigées.</p> <p>2.2 Constituer l'inventaire des ouvrages hydrauliques et mettre en application les obligations réglementaires de classement et de sécurisation.</p> |
|---|--|

GRAND OBJECTIF 3

Améliorer la résilience des territoires exposés

Les objectifs présentés ci-dessous seront mis en œuvre dans le cadre du PAPI Joyeuse et du futur PAPI Herbasse, la structuration de leur mise en œuvre reste à définir sur la Savasse et le Charlieu.

- | | |
|--|---|
| <p>3.1 Vérifier la faisabilité du déploiement d'outils de surveillance et d'alerte.</p> | <p>3.2 Améliorer les outils de préparation et de gestion de la crise (PCS), au-delà des obligations réglementaires, dans toutes les communes exposées aux crues, avec un suivi à l'échelle départementale.</p> <p>3.3 Développer la conscience du risque auprès des intervenants les plus aptes à assurer ensuite sa diffusion.</p> |
|--|---|

GRAND OBJECTIF 4

Organiser les acteurs et les compétences

- | | |
|--|--|
| <p>4.1 Engager une réflexion sur les possibilités d'intégration des actions à mettre en œuvre sur les bassins versants du Charlieu et de la Savasse dans le cadre d'une démarche de PAPI.</p> | <p>4.2 Structurer les gestionnaires d'ouvrages de protection.</p> <p>4.3 Engager une réflexion sur la structuration des acteurs de l'eau dans la perspective GEMAPI.</p> |
|--|--|

GRAND OBJECTIF 5

Développer la connaissance sur les phénomènes et les risques d'inondation

- | | |
|--|--|
| <p>5.1 Favoriser le développement de la connaissance des aléas, en particulier en décrivant et cartographiant les crues fréquentes et exceptionnelles du bassin</p> | <p>de l'Herbasse, et en précisant si nécessaire la connaissance des crues fréquentes et exceptionnelles de la Savasse.</p> |
|--|--|

3-3 Objectifs pour la stratégie locale de l'Isère

Les constats historiques quant à la quasi-innocuité des crues de la basse Isère (Cf. point 1 spécificité du territoire) et la concession du cours d'eau à EDF ont entraîné l'absence de projet et de structure de gestion des crues sur ce tronçon.

L'EAIP est venue ébranler les certitudes anciennes et souligner le déficit de connaissance actualisée des crues de l'Isère à l'aval de la cluse de Grenoble. En conséquence au cours du premier cycle seuls les objectifs 4 et 5 du PGRI seront mis en œuvre.

GRAND OBJECTIF 4

Organiser les acteurs et les compétences

4.1 **Fédérer les acteurs de l'eau du bassin de l'Isère, autour de la stratégie locale Isère** à une échelle à définir, en fonction des connaissances hydrauliques acquises (la

faible taille du TRI de Romans au regard de l'ensemble de l'axe Isère ne le prédispose pas à jouer un rôle de pilote pour cet objectif).

GRAND OBJECTIF 5

Développer la connaissance sur les phénomènes et les risques d'inondation

5.1 **Améliorer la connaissance des crues de la basse Isère**, en tenant compte du fonctionnement des ouvrages hydrauliques et

en coordination avec les TRI ou acteurs de l'eau et de l'énergie voisins (TRI Grenoble - Voiron, TRI Allevard).